

Communiqué de presse

Bâtiment / Artisanat / Concours / Innovation

## Concours « Les Lumières de l'innovation » de la CAPEB

# Plus qu'un mois pour candidater !

*Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) rappelle que les candidatures à la deuxième édition de son concours « Les Lumières de l'innovation » s'achèveront le 30 juin 2012. Encore 1 mois pendant lesquels les artisans du bâtiment et leurs fournisseurs peuvent déposer un dossier pour faire valoir leurs nouveaux procédés techniques ou leurs innovations organisationnelles. A la clé : 5 000 € et une campagne de promotion.*

### Un concours pour encourager et valoriser l'innovation « par et pour les artisans »

L'objectif du concours « Les lumières de l'innovation » de la CAPEB est de valoriser, développer et diffuser l'innovation pour bâtir le futur de l'artisanat du bâtiment. Il s'adresse aux artisans et chefs d'entreprises artisanales innovantes, mais aussi aux industriels, fabricants ou institutions ayant développé une solution innovante spécifiquement adaptée aux besoins des entreprises du secteur. Démarches collaboratives, offres commerciales pionnières, services novateurs, produits ou techniques innovants, logiciels... sont autant de projets qui rentrent dans le cadre du concours. Les candidats ont jusqu'au 30 juin 2012 pour envoyer leur candidature et remporter soit 5 000 € pour la catégorie « démarches », soit une promotion professionnelle pour la catégorie « produits et services pour les entreprises ».



### 2 catégories à l'honneur : « Démarches » et « Produits et services pour les artisans »

La catégorie « Démarches » s'adresse aux artisans ou groupements d'artisans qui ont mis en place une démarche innovante dans leur entreprise, avec d'autres entreprises artisanales ou avec d'autres acteurs de la filière (organisation, communication, démarches commerciales, offre globale, etc.). A la clé pour le gagnant : un chèque de 5 000 € et un kit de promotion de la démarche.

La catégorie « Produits et Services destinés aux Entreprises » s'adresse quant à elle aux artisans, industriels, fabricants, entreprises de services, associations ou institutions ayant développé une solution technique nouvelle ou un service innovant spécifiquement adapté aux besoins des artisans du bâtiment. Le gagnant de cette catégorie se verra offrir la promotion de son produit ou de son service auprès des entreprises artisanales à travers une opération de communication.

Un vainqueur sera désigné dans chacune des catégories par un jury composé d'ingénieurs, d'experts techniques et de spécialistes de l'innovation et de l'artisanat. Les lauréats seront mis à l'honneur lors des Journées Professionnelles de la Construction, grand rassemblement de la filière et des métiers du bâtiment qui se tiendra en novembre 2012 à Nice.

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les candidats doivent compléter la fiche de candidature et y décrire leur démarche ou solution. Ils peuvent accompagner la fiche de photos, brochures ou tout autre document utile. Les candidatures doivent être déposées avant le 30 juin 2012. Fiche de candidature et conditions téléchargeables sur [www.capecb.fr](http://www.capecb.fr), mais aussi disponibles dans toutes les CAPEB et sur simple demande au 01 58 65 01 02 ou [concours-innovation@capecb.fr](mailto:concours-innovation@capecb.fr).

Rendez-vous sur [www.capecb.fr](http://www.capecb.fr) pour en savoir plus !

---

**A propos de la CAPEB :**

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du bâtiment ([www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)) lequel dénombre :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment\*\*
- 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

lesquels réalisent :

- 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 »

**Contacts presse :**

**Hopscotch :**

Pierre Alibert - Tél : 01 58 65 10 77 - [palibert@hopscotch.fr](mailto:palibert@hopscotch.fr)

**CAPEB :**

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

---